

# REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

*Merci de bien vouloir prendre connaissance avec vos enfants,  
du **NOUVEAU** règlement.*

*La commune de Cauville-sur-Mer organise un service de garderie périscolaire ainsi que la restauration scolaire.*

*Ce règlement intérieur contient des informations sur le fonctionnement du quotidien pour permettre une meilleure connaissance du service proposé aux enfants.*

*Il fixe les règles de vie et délimite un cadre pour les enfants, les parents et le personnel.*

*L'inscription de votre enfant aux services périscolaires constitue l'acceptation de celui-ci.*

*L'inscription aux services périscolaires est annuelle (année scolaire) et non tacitement reconductible.*

1. Garderie périscolaire
2. Restauration scolaire
3. Facturation
4. Droits et devoirs de l'enfant



## 1. GARDERIE PERISCOLAIRE

2 bis rue Saint-Nicolas – 76930 Cauville sur Mer

Tél : 02.35.13.05.81 - Mail : [garderie@cauillesurmer.fr](mailto:garderie@cauillesurmer.fr)

### 1. INSCRIPTION

L'inscription à la garderie périscolaire est examinée selon les critères suivants :

- Places disponibles : **60 enfants maximum** accueillis simultanément
- Activité professionnelle des parents
- Résidence éloignée de l'école Yann Arthus Bertrand
- Situation difficile ou particulière de la famille

**Compte tenu du nombre limité de place,**

**les enfants dont les deux parents travaillent resteront prioritaires.**

Les enfants sont inscrits pour l'année complète ou à la semaine.

Pour les inscriptions occasionnelles ou sur planning :

Les **pré-inscriptions** à la garderie se feront uniquement par mail au plus tard le mercredi soir pour la semaine suivante à l'adresse suivante : [garderie@cauillesurmer.fr](mailto:garderie@cauillesurmer.fr) (en réflexion pour l'achat d'un logiciel).

Une **confirmation** d'inscription sera envoyée par mail le jeudi midi en fonction des places disponibles.

**Aucune inscription orale ne sera prise en compte, sauf en cas d'urgence.**

## 2. ACCUEIL

L'accueil se fait par nos animatrices à la porte d'entrée (les parents ne sont plus autorisés à rentrer dans la garderie pour des raisons sanitaires).

La garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de **7 h 30 à 8 h 45** et de **16 h 30 à 18 h 30** (les parents ne pourront récupérer leur(s) enfant(s) qu'à partir de 17h00).

Le matin : les parents ou responsables de l'enfant doivent impérativement l'accompagner jusqu'à la garderie. Nous rappelons aux parents que « l'heure officielle d'ouverture » est 7h30. En effet, en cas d'incident avant cette heure, la Mairie ne peut être tenue responsable, les horaires d'accueil étant bien spécifiés dans le contrat d'assurance.

Le soir, à partir de 17h00, les parents ou responsables de l'enfant viennent chercher leur(s) enfant(s) à la porte d'entrée de la garderie. **Aucun enfant ne sera autorisé à partir seul.** En cas d'impossibilité, ce(s) dernier(s) sera (seront) confié(s) qu'à des personnes dûment mandatées. Si nécessaire, il leur sera demandé une pièce d'identité.

**Afin de veiller au bien être de vos enfants et ainsi éviter toute situation de stress, il a été décidé de rendre la 1<sup>ère</sup> demi-heure du soir obligatoire, la barrière restera donc fermée jusqu'à 16h55.**

Nous vous rappelons également que la garderie n'est pas tenue d'accueillir les enfants alors qu'ils n'étaient pas inscrits. En effet, excepté en cas d'urgence ou de retard lié à votre emploi, les enfants doivent impérativement être inscrits au préalable.



## 3. GOÛTER

Les goûters sont obligatoirement fournis par la Mairie. Il est interdit aux enfants d'apporter leur propre goûter sauf dans le cadre d'un PAI lourd.

Pour ce faire, une participation déterminée par le Conseil Municipal vous sera demandée.

## 4. FRAIS DE PARTICIPATION

Le tarif appliqué (par délibération 2023/038 du Conseil Municipal du 4 avril 2023) pour l'année 2023-2024 est :

- 1<sup>ère</sup> demi-heure + goûter : 2.50€
- 1<sup>ère</sup> demi-heure PAI lourd sans goûter : 2€
- 0.95€ le quart d'heure

**Tout quart d'heure entamé sera dû.**

## 5. PENALITES

Dans le cas où votre enfant n'est pas inscrit à la garderie, mais qu'il est présent ou qu'il est inscrit mais pas présent (**matin ou soir**), vous serez redevable d'une pénalité.

Pénalité du matin : tarif voté au conseil municipal du 27 juin 2023 celui-ci vous sera communiqué ultérieurement

Pénalité du soir : **5 euros** + les quarts d'heure effectués et le goûter si présent.

Tout retard, après 18 h 30, entrainera une pénalité de **15 euros**.

## 6. MALADIE

Toute absence due à une maladie doit être déclarée au personnel de la garderie au plus tard la veille ou le matin même aux heures d'ouverture (entre 7 h 30 et 9 h 30). Non signalée, une pénalité sera appliquée.

Toute maladie contagieuse contractée par l'enfant ou sa famille doit être signalée dans les plus brefs délais.



## 2. RESTAURANT SCOLAIRE

7 rue Saint-Nicolas – 76930 Cauville sur Mer

Tél : 02.35.20.20.90 - Mail : [cantine@cauillesurmer.fr](mailto:cantine@cauillesurmer.fr)

**Changement de prestataire : Cuisine et service à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

### 1. ACCUEIL

La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le menu de la semaine est affiché à l'école, sur notre panneau d'affichage numérique et est disponible sur le site de la commune : <https://www.cauillesurmer.fr/ss-4/restauration-scolaire>

### 2. INSCRIPTION

Les enfants sont inscrits pour l'année complète ou à la semaine.

Les inscriptions à la restauration scolaire se feront uniquement par mail au plus tard le mercredi soir pour la semaine suivante à l'adresse suivante : [cantine@cauillesurmer.fr](mailto:cantine@cauillesurmer.fr) (en réflexion pour l'achat d'un logiciel).



Toute modification exceptionnelle peut-être prise en compte **3 jours avant le repas (jours ouvrables)**.

### 3. REGIMES ALIMENTAIRES

La sécurité des enfants atteints de troubles de la santé est prise en charge dans le cadre d'une démarche appelée P.A.I ou Projet d'Accueil Individualisé.

Pour une première mise en place : prendre rendez-vous avec votre médecin traitant ou spécialiste afin de remplir le formulaire puis le déposer en mairie.

Pour un renouvellement : fournir un certificat médical datant de moins de trois mois.

Le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins particuliers sauf si un P.A.I le prévoit. Il est toutefois conseillé de demander au médecin un traitement évitant la prise de médicament lors du déjeuner.

Les enfants fréquentant la restauration scolaire avec des repas standards et pour lesquels une allergie/pathologie alimentaire se déclarerait en cours d'année, se verront refuser, pour leur sécurité, l'accès à la restauration scolaire jusqu'à la mise en place d'un P.A.I.



#### 4. FRAIS DE PARTICIPATION

Le tarif appliqué (par délibération 2023/037 Conseil Municipal du 4 avril 2023) est :

- **4.65 €** à la charge des parents
- 0.45 € à la charge de la commune
- 2.30 € pour les PAI lourds

#### 5. PENALITES

Dans le cas où votre enfant n'est pas inscrit à la cantine mais que personne ne vient le chercher, vous serez redevable d'une pénalité au tarif de **5 euros** en plus du tarif repas.

#### 6. ABSENCE DE L'ENFANT OU DE L'ENSEIGNANT

Si votre enfant est malade, merci de prévenir la mairie avant 9h30 : le repas du jour même vous sera facturé : **vous pourrez cependant récupérer le repas de votre enfant (entre 13h30 et 16h30)**. Les repas des jours suivants ne seront pas facturés.

Si un parent, ou le responsable légal, souhaite récupérer son enfant alors que celui-ci était inscrit à la cantine, la personne devra signer une décharge auprès de l'école. Les repas non pris seront facturés au tarif en vigueur.

#### 7. DISCIPLINE

Afin de responsabiliser les enfants sur leur comportement, un permis à points est instauré. Celui-ci s'appliquera durant toute la pause méridienne (dès la prise en charge des enfants par nos agents à 11h45 jusqu'à la reprise à 13h20).

Une charte de bonne conduite sera distribuée et lue aux enfants du CP au CM2 le jour de la rentrée scolaire.

Les enfants rempliront leur permis (nom, prénom, ...), signeront la charte de bonne conduite et remettront leur permis à nos agents dès le premier jour de la rentrée.

##### Fonctionnement du permis à points :

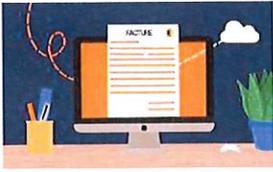
Perte du 6<sup>ème</sup> point sur les 12 : lettre d'avertissement aux responsables

Perte du 8<sup>ème</sup> point sur les 12 : convocation en mairie de l'enfant et des responsables légaux

Perte des 12 points : l'enfant est exclu de la cantine **et** du périscolaire pour une durée d'une semaine.

- 1 permis perdu = exclusion d'une semaine
- 2 permis perdus = exclusion définitive

Récupération de points : à chaque période de vacances scolaires : en fonction du comportement de l'enfant.



### 3. FACTURATION

---

Le montant de la participation aux services périscolaires est demandé chaque mois aux familles.

**La facture vous sera systématiquement envoyée par mail avec possibilité de l'imprimer sur demande.**

Le montant est payable :

1. par prélèvement automatique.  
Pour les premières inscriptions ou en cas de modification de vos coordonnées bancaires, merci de solliciter une autorisation de prélèvement auprès de la Mairie ou à télécharger sur notre site internet : <https://www.cauvillesurmer.fr/inscription-la-restauration-scolaire>
2. par chèque à l'ordre de « Régie Communale », **avant le 20 de chaque mois.**  
Dans le cas contraire, le recouvrement se fera par la trésorerie.

**Aucun virement ne peut être effectué, merci de ne pas utiliser les données bancaires inscrites sur votre facture.**

Tout retard de paiement entrainera la radiation aux services.

### 4. DROITS ET DEVOIRS DE L'ENFANT

---

Les services périscolaires ont pour objectifs premiers :

- Prendre en charge les enfants dont les parents travaillent et ne peuvent assurer leur garde
- Veiller à la sécurité de chaque enfant
- Respecter le rythme et les besoins de l'enfant

#### **L'enfant a des droits :**

- Être respecté, s'exprimer, être écouté par ses camarades et le personnel d'encadrement
- Signaler au personnel un souci ou une inquiétude
- Être protégé contre les agressions des autres enfants (bousculades, moqueries, ...)
- Prendre son repas dans de bonnes conditions, dans une ambiance détendue.

#### **L'enfant a des devoirs :**

- Respecter les règles élémentaires de politesse (s'il vous plaît, merci, etc)
- Respecter les autres enfants et le personnel
- Contribuer par une attitude responsable et positive au bon déroulement des services

## 5. DIVERS

---

### 1. TRAITEMENTS MEDICAUX

Les médicaments sont strictement interdits durant les temps périscolaires.

En cas de nécessité absolue, il faudra fournir un certificat médical ainsi que l'ordonnance à la mairie.

Pour les enfants porteurs d'appareils dentaires amovibles, il est obligatoire de fournir une boîte afin de ranger l'appareil dedans (fournie par l'orthodontiste).

### 2. OBJETS DIVERS

Les jouets et jeux de cartes sont interdit dans l'enceinte de la restauration scolaire.

Il est demandé aux enfants de ranger leurs objets personnels dans leur cartable ou manteau pendant les temps périscolaires sauf dans la cour de l'école.

La mairie ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

#### Pièces jointes au présent règlement :

- Volet famille + volet enfant
- Mandat de prélèvement

Fait à Cauville-sur-Mer

Le 22 juin 2023

Le Maire,

C. GRANCHER



\*\*\*\*\*

7 rue Saint Nicolas - 76930 CAUVILLE-SUR-MER

☎ : 02.35.20.20.90

[mairie@cauillesurmer.fr](mailto:mairie@cauillesurmer.fr) / [www.cauillesurmer.fr](http://www.cauillesurmer.fr)

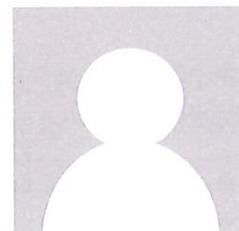


# Dossier Unique d'inscription aux Services Péri-scolaires

## Volet Enfant

(1 feuille par enfant scolarisé)

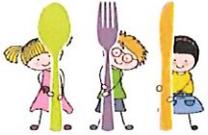
**Merci de joindre une photo d'identité pour les nouveaux**



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Classe fréquentée 2023/2024 : \_\_\_\_\_

Merci de cocher les cases correspondantes :

<b>Garderie péri-scolaire</b>	J'inscris mon enfant à la garderie péri-scolaire à compter du : ____ / ____ / ____, rentrée scolaire le 4/09/2023															
	<input type="checkbox"/> accueil régulier <input type="checkbox"/> accueil occasionnel															
	Jours souhaités :															
	<table border="1"><thead><tr><th></th><th>lundi</th><th>mardi</th><th>jeudi</th><th>vendredi</th></tr></thead><tbody><tr><th>matin</th><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><th>soir</th><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>		lundi	mardi	jeudi	vendredi	matin					soir				
	lundi	mardi	jeudi	vendredi												
matin																
soir																
																
<b>Cantine</b>	J'inscris mon enfant à la cantine à compter du : ____ / ____ / ____, Régime alimentaire : _____ rentrée scolaire le 4/09/2023															
	<input type="checkbox"/> accueil régulier : <input type="checkbox"/> accueil occasionnel															
	<table border="1"><thead><tr><th></th><th>lundi</th><th>mardi</th><th>jeudi</th><th>vendredi</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table> 		lundi	mardi	jeudi	vendredi										
	lundi	mardi	jeudi	vendredi												

## Fiche sanitaire

N° de sécurité sociale auquel est affilié l'enfant : .....

Nom du médecin traitant : .....

Téléphone .....

### Autre personne à contacter en cas d'urgence

1. Nom et Prénom : .....

Adresse .....

Téléphone : .....



2. Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

### Renseignements médicaux

Joindre obligatoirement la copie de la page du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP)

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

oreillons .....  / scarlatine .....  / varicelle .....

coqueluche .....  / rougeole .....  / rubéole .....

Rhumatisme articulaire aigu .....

Autres .....  à préciser .....

Allergie(s) ou intolérance(s) alimentaire(s) médicalement justifiée (s) : oui .....

Préciser .....

Asthme : oui ...

autre problème de santé : oui .....  Préciser : .....

### Renseignements divers

Port de : Lentilles .....  / Lunettes .....

Prothèses auditives .....  / Prothèse dentaire .....

Autres ...  préciser .....

### En cas de problème, je souhaite que mon enfant soit dirigé :

Vers l'hôpital .....

Vers la clinique .....

Je soussigné ..... autorise les encadrants communaux à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant

Projet d'accueil individualisé déjà mis en place l'année scolaire précédente : Oui ...

Si oui, fournir une copie du PAI. **Il est à renouveler chaque année.** La trousse médicale devra être remise à la Direction de l'école ainsi qu'au responsable périscolaire du site en s'assurant, au préalable, de la validité des médicaments fournis.

Le PAI établi préconise que l'enfant ramène un panier repas : oui ...  / non ...

Signatures

Mairie de Cauville-sur-Mer

7 rue Saint-Nicolas - 76930 Cauville-sur-Mer

Tel : 02.35.20.20.90

mairie@cauillesurmer.fr/site internet : www.cauillesurmer.fr



# Dossier Unique d'inscription aux Services Péricolaires

## Volet Famille

Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél personnel : _____	Tél personnel : _____
Tél portable : _____	Tél portable : _____
Profession : _____	Profession : _____
Employeur : _____	Employeur : _____
Tél professionnel : _____	Tél professionnel : _____
Mail : _____	Mail : _____

N° Allocataire CAF (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Autre(s) enfant(s) de la famille fréquentant l'établissement Yann Arthus Bertrand :	
1. Nom : _____	Prénom : _____
Classe 2023/2024 _____	Date de naissance : _____
2. Nom : _____	Prénom : _____
Classe 2023/2024 _____	Date de naissance : _____
3. Nom : _____	Prénom : _____
Classe 2023/2024 _____	Date de naissance : _____
4. Nom : _____	Prénom : _____
Classe 2023/2024 _____	Date de naissance : _____

Les représentants légaux attestent avoir pris connaissance du règlement intérieur des services péricolaires et s'engagent à le respecter

Le \_\_\_\_\_

Signatures des représentants légaux

Personnes autorisées à prendre en charge l'(les)enfant(s)			
Nom :		Prénom :	
Tél :		Lien avec l'enfant :	
Nom :		Prénom :	
Tél :		Lien avec l'enfant :	
Nom :		Prénom :	
Tél :		Lien avec l'enfant :	
Nom :		Prénom :	
Tél :		Lien avec l'enfant :	

**Assurance**

L'enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle accident corporel

N° de police : .....

Nom de l'assurance : .....

**Autorisation de la publication de l'image de l'(les) enfant(s) sur les temps scolaires et périscolaires**

Je soussigné ....., responsable légal

autorise les services municipaux à reproduire et à diffuser les clichés photographiques de mon (mes) enfant(s) pris pendant les temps scolaires et périscolaires sur les supports de communication de la commune (cocher la case) :  facebook  site internet  bulletin municipal  dans la garderie périscolaire

n'autorise pas

**Autorisation de l'utilisation des données personnelles**

Je soussigné ....., responsable légal,

autorise les services municipaux à utiliser mes données personnelles dans le cadre des services périscolaires et pour la réalisation du bulletin municipal annuel.

n'autorise pas

Souhaitez-vous effectuer vos règlements par prélèvement automatique ? (en cas de 1ère inscription ou modification de compte bancaire, merci de remplir l'autorisation de prélèvement)

Oui

Non

Signatures

